

Compte rendu sommaire
Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 09 février 2015
au siège 34 Grand'Rue à Rombas

Sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER

L'an DEUX MILLE QUINZE, le NEUF du mois de FEVRIER à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 30 janvier 2015.

Présents : MM. FOURNIER, MUNIER, DROUIN, MULLER, WATRIN, BOLTZ, CANTELE, PELIZZARI, FAVIER et HENRY

Membre ayant donné procuration : M. MATELIC à M. WATRIN
M. CORRADI à M. BOLTZ
M. HALTER à M. FAVIER

Absent excusé : M. DROUIN (point 2.1)

Absent : néant

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON et FELLY, et Mmes OSTER et STEINMETZ

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

1. LOGEMENT

1.1 Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays Messin (ALEC) – Présentation des missions du Conseiller en Energie Partagée (C.E.P.)

Présentation de l'ALEC par Monsieur Thibault CESBRON.

1.2 DB 2015-08 - Opération Ravalement de façades - Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une subvention dans le cadre de l'opération « Ravalement de façades » à un particulier pour un montant de 1 830,00 €,
- Et DECIDE de procéder à son versement.

1.3 DB 2015-09- Programme d'intérêt général (PIG) - Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer des subventions dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) à divers particuliers pour un montant total de 9 938,14 €,
- Et DECIDE de procéder à leur versement.

1.4 DB 2015-10- Programme d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une subvention dans le cadre de la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) à un particulier pour un montant de 3 054,75 €
- Et DECIDE de procéder à son versement.

1.5 DB 2015-11- Construction de 26 logements par la Société « NEOLIA Lorraine » à Montois-la-Montagne – Attribution de la garantie d'emprunt de la Communauté de Communes

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

Vu le rapport établi

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L5111-4 et L 5214-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le contrat de prêt signé entre la Communauté de communes du Pays Orne Moselle, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

DELIBERE

Article 1 : Le Bureau communautaire accorde sa garantie à hauteur de 25% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 3 403 543,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce Prêt constitué de quatre Lignes du Prêt est destiné à financer la construction de 26 logements à Montois la Montagne, lotissement le pré Vermesson

Article 2 : Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PLUS
Montant :	1 742 073,00 euros
Périodicité des échéances :	Annuelle
Durée totale du prêt :	40 ans
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,60% <i>Révision du taux de l'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée
Taux de progressivité des échéances :	De 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%.</i>

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt :	PLUS Foncier
Montant :	640 688,00 euros
Périodicité des échéances :	Annuelle
Durée totale du prêt :	50 ans
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,60% <i>Révision du taux de l'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée
Taux de progressivité des échéances :	De 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%.</i>

Ligne du Prêt 3

Ligne du Prêt :	PLAI
Montant :	736 378,00 euros
Périodicité des échéances :	Annuelle
Durée totale du prêt :	40 ans
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt – 0,20% <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée
Taux de progressivité des échéances :	De 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%.</i>

Ligne du Prêt 4

Ligne du Prêt :	PLAI Foncier
Montant :	284 404,00 euros
Périodicité des échéances :	Annuelle
Durée totale du prêt :	50 ans
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt – 0,20% <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée
Taux de progressivité des échéances :	De 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%.</i>

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Communauté de Communes du Pays Orne Moselle s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2.1 DB 2015-12 - Plate-forme « Initiative Bassins de Briey Orne » – Attribution de la Subvention annuelle 2014.

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. DROUIN n'ayant pas pris part au vote),

- DECIDE d'attribuer une subvention à hauteur de 2 400 € à la plateforme IBBO (Initiative Bassins de Briey Orne, dans le cadre de son partenariat avec HOMEGAL,
- Et DECIDE de procéder à son versement.

2.2 DB 2015-13 - Parc d'Activités Communautaire « Belle Fontaine » - Construction d'un bâtiment de bureaux – LOT n°3 - Attribution du marché

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer le lot n°3 – Charpente Métallique – Couverture-Zinguerie- à l'entreprise B.S.T., ZI St Agathe (57192) FLORANGE ,pour un montant de 67 827,00 € HT dans le cadre de la procédure négociée engagée suite à la déclaration de ce lot infructueux lors de la première consultation pour la construction de bureaux d'entreprise parc d'activités communautaire « Belle Fontaine » ,
- AUTORISE le Président à signer le marché correspondant.

3. AMENAGEMENT DE L'ESPACE

3.1 DB 2015-14 - Requalification des friches industrielles des « Portes de l'Orne Amont » - Traitement des espaces dégradés – Passation d'une convention de travaux avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention à passer avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL), dans le cadre du projet de requalification des friches industrielles des « Portes de l'Orne » pour la mise en place d'une enveloppe budgétaire complémentaire de 700 000 € TTC pour pouvoir mener à bien les travaux de requalification adapté à la première phase opérationnelle de restructuration et engager les études de conception de maîtrise d'œuvre.

4. DECHETS MENAGERS

4.1 DB 2015-15 - Gestion des déchèteries communautaires – Renouvellement des marchés – Choix de la procédure

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de mettre en œuvre une procédure d'appel d'offres ouvert, avec allotissement, pour le renouvellement du marché de gestion et d'exploitation des déchèteries communautaires.

4.2 DB 2015-16 - Programme local de prévention des déchets – Déploiement du compostage collectif

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de mettre à disposition des bailleurs sociaux et des syndicats de copropriété qui souhaitent participer au compostage collectif, à titre gratuit, le matériel dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets, à savoir :
 - 1 ou 2 composteurs selon le nombre de logements,
 - 1 bac de broyat de bois,
 - l'approvisionnement 3 fois par an en broyat de bois par l'ESAT de Pierrevillers,
 - un bioseau pour chaque foyer participant

4.3 DB 2015-17 - Collecte des déchets diffus spécifiques des ménages – Passation d'une convention avec l'éco-organisme « Eco-DDS »

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de passer une convention avec l'éco-organisme Eco-DDS permettant :
 - d'obtenir l'attribution par « EcoDDS » d'un soutien financier ou en nature, appelé « Barème de soutien », pour la mise en œuvre d'actions d'information, de communication et de formation du personnel de déchèterie et la collecte séparée de DDS ménagers. Ce soutien est fixé à 812 €/déchèterie/an et à 0.03 €/habitant pour la communication.
 - le ramassage, tri/regroupement/transfert et le traitement des DDS ménagers collectés séparément par la collectivité, par des prestataires opérant pour le compte d'EcoDDS (SARPI CEDILOR pour la Moselle).
- Et AUTORISE le Président à signer les documents nécessaires y afférent.

4.4 DB 2015 -18 - Traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques – Convention avec l'Organisme Coordonnateur Agréé pour les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques « OCAD3E »

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de passer une convention avec l'Organisme Coordonnateur Agréé pour les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques « OCAD3E » afin d'assurer la collecte et le traitement des DEEE sur le territoire de la CCPOM, et de bénéficier de la prise en charge financière de l'enlèvement et du traitement de ces déchets,
- Et AUTORISE le Président à signer ladite convention.

4.5 DB 2015- 19 - Traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques –Enlèvement, traitement et recyclage des lampes usagées – Convention avec l'Organisme Coordonnateur Agréé pour les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques « OCAD3E» et la Société « Récyclum» - Renouvellement

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de passer une convention avec l'Organisme Coordonnateur Agréé pour les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques « OCAD3E » et la Société « Récyclum » pour l'enlèvement, le traitement et le recyclage des lampes usagées.
- Et AUTORISE le Président à signer ladite convention.

5. ENVIRONNEMENT

5.1 DB 2015- 20 - Réalisation d'un dépliant sur les itinéraires de randonnée pedestre – Demande de subvention du Club Vosgien de la Vallée de l'Orne

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 1 500 € au Club Vosgien dans le cadre de la réalisation de dépliant présentant les itinéraires de randonnée pedestre sur le territoire de la CCPOM
- Et DECIDE de procéder à son versement.

6. DOSSIERS TRANSVERSAUX

6.1 DB 2015 – 21 - Projet de territoire 2015-2020 – Validation des enjeux

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE les enjeux pressentis dans le cadre du projet de territoire 2015-2020 à savoir :
 - Enjeu n°1 : Les Portes de l'Orne,
 - Enjeu n°2 : Le développement économique,
 - Enjeu n°3 : Les déchets ménagers,

- Enjeu n°4 : La Petite Enfance,
- Enjeu n°5 : Le Numérique et le haut débit,
- Enjeu n°6 : La mise en valeur de l'environnement,
- Enjeu n°7 : La dépendance,
- Enjeu n°8 : L'habitat,
- Enjeu n°9 : Le développement durable
- Enjeu n°10 : Les autres actions (amplifier la communication et la lisibilité du territoire, et réaliser une étude sur la mobilité et les déplacements)

6.2 DB 2015 – 22 - Politique de la Ville – Territoires en veille active – Signature du futur contrat de Ville – Accord de principe

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE son accord de principe sur l'opportunité, pour la Communauté de communes du Pays orne Moselle, de s'engager dans le dispositif de « veille active » dans le cadre de la politique de la Ville,
- et AUTORISE le Président à signer le futur contrat de Ville à passer avec l'Etat.

6.3 DB 2015 – 23 - Elaboration d'un projet de territoire et d'un schéma de mutualisation – Lancement d'une consultation pour la fourniture de gaz pour le compte des communes membres de la CCPOM – Création d'un groupement de commandes et lancement d'une consultation en vue de la désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE le projet de convention constitutive pour un groupement de commandes (ci-jointe), dans le cadre de l'organisation d'une consultation, par la communauté de communes, pour le compte de ses communes membres, en vue de la fourniture d'énergie.
- et DECIDE d'avoir recours à un assistant à maître d'ouvrage (AMO) pour élaborer le dossier de consultation de fourniture de gaz.

7. INFORMATION ET COMMUNICATIONS

- Tableau de bord d'activités au 31/01/2015
- Tableau de bord financier au 31/01/2015
- Tableau de bord « ordures ménagères » au 31/12/2014
- Tableau de bord « opération ravalement de façades » au 31/01/2015
- Tableau de bord « Amélioration de l'habitat PIG » au 31/01/2015
- Tableau de bord « Isolation thermique » au 31/01/2015
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 31/01/2015

Approbation du Procès-verbal de la séance du 12 janvier 2015

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE, le procès-verbal de la séance du Bureau communautaire du 12 janvier 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h00.



Rombas, le 17 février 2015
Le Président,

Lionel FOURNIER